

AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327024-DE
Reçu le 08/04/2019



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2019**

N° DEL 2019.03.27/024

Thème : FINANCES 1

**Objet : Approbation du
compte de gestion
2018 - Budget principal
et budget annexe de la
régie municipale
briançonnaise de
stationnement.**

Convocation :

Date : 21/03/2019

Affichage : 21/03/2019

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 25

Nombre de
suffrages
exprimés : 31

Le **mercredi 27 mars 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Étaient représentés :

POYAU Aurélie donne pouvoir à GUIGLI Catherine ;
JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain ;
CIUPPA Marcel donne pouvoir à DAERDEN Francine ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;
ARMAND Émilie donne pouvoir à MUHLACH Catherine ;
DAZIN Florian donne pouvoir à PICAT RE Alessandro ;

Absents excusés :

POYAU Aurélie, JIMENEZ Claude, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327024-DE
Reçu le 08/04/2019

Rapporteur : Renée PETELET

Considérant le budget primitif pour l'exercice 2018 et la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats de paiement, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant qu'un conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer du compte de gestion dressé par le comptable public ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses comptes le montant de chacun des soldes figurant au bilan de la commune, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a correspondance parfaite entre les chiffres du compte administratif du Maire de Briançon, ordonnateur de la commune, et ceux du compte de gestion du Trésorier de Briançon, comptable public, sur l'exécution du budget pour 2018 ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget principal de la commune de Briançon et sur celle du budget annexe de la régie municipale briançonnaise de stationnement pour l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier de Briançon, comptable public de la commune, pour le budget principal et pour le budget annexe de la régie municipale briançonnaise de stationnement, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES 1 DEL 2019.03.27/024

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Pour le Maire et par délégation le Maire,
le Directeur général des Services GÉRARD FROMM

Eric DUBOIS